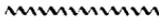


17898  
F8 F50

LA  
**LITTÉRATURE IMMORALE**  
ET LA  
**CRIMINALITÉ**



**Conférence populaire donnée à Genève**

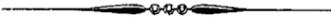
PAR

**M. JOHN CUÉNOUD**

ANCIEN DIRECTEUR DE LA POLICE DE GENÈVE

MEMBRE DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION SUISSE CONTRE LA LITTÉRATURE IMMORALE

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE PATRONAGE POUR LES DÉTENUÉS LIBÉRÉS



**GENÈVE**

IMPRIMERIE WYSS ET DUCHÊNE, RUE VERDAINE

1894

## INTRODUCTION

---

Lorsqu'il me fut demandé de donner, dans notre ville, une *Conférence populaire sur la Littérature immorale et la Criminalité*, je ne me dissimulais pas qu'il s'agissait de traiter en public un sujet des plus délicats, car il fallait soulever un coin du voile de bien des misères sociales.

On a parfois objecté, à propos de questions de relèvement moral, qu'il y avait un danger à mettre à nu certaines plaies de la société, et qu'il était préférable, plutôt que de les découvrir, de chercher à les dissimuler aux yeux des populations, de crainte de voir, par l'esprit de curiosité ou par l'exemple, se propager un mal ignoré de beaucoup.

Cet argument est assez spécieux, et on peut s'y arrêter un instant; mais en y réfléchissant, on reconnaîtra qu'au risque même d'entraîner et de compromettre quelques individus déjà prédisposés pour le vice, il y a d'un autre côté, et c'est le plus important, tout à gagner à mettre en garde les honnêtes gens, surtout les jeunes personnes qui, ignorant l'existence du mal, pourraient y succomber n'ayant pas été suffisamment armées contre les tentations mondaines qui nous enserrant maintenant plus que jamais.

Cette considération m'a donc décidé à accepter la demande qui m'a été adressée, ayant le bon espoir que les enseignements que je vais soumettre pourront être profitables, car je n'ai point cherché à satisfaire une vaine curiosité, mais à plaider et à servir la cause de la moralité et de l'humanité.

Il ne faut pas oublier que l'existence d'aujourd'hui est plus active qu'autrefois et qu'elle a pour résultat d'apporter dans notre tempérament une transformation rendue plus accessible encore à ces besoins nouveaux et aux tentations de tout genre que l'avancement même de la civilisation a procuré, car il faut reconnaître que si nous sommes devenus plus sensibles, plus humanitaires peut-être, nous avons perdu en énergie ce que nous avons gagné en douceur et en sensibilité.

Disons encore qu'à la suite de mes recherches, et du classement des faits et des exemples qui ont servi à la préparation de cet exposé, les considérations qui y sont émises peuvent s'appliquer aussi bien aux Etats qui nous avoisinent qu'à notre propre pays, la Suisse, où le fléau des mauvaises lectures a fait bon nombre de victimes et où cependant la résistance au mal est plus considérable qu'ailleurs.

LA  
LITTÉRATURE IMMORALE  
ET LA  
CRIMINALITÉ

Conférence populaire donnée à Genève,

PAR

M. John CUÉNOUD, ancien Directeur de la Police de Genève,  
membre du Comité de l'Association suisse contre la littérature immorale,  
Secrétaire de la Société de Patronage pour les Détenus libérés (1).

PREMIÈRE PARTIE

LA LITTÉRATURE IMMORALE

Depuis plusieurs années, deux questions agitent l'opinion publique, aussi bien les savants, les lettrés que les classes diverses de la population; ce sont celle de la littérature licencieuse ou immorale, et celle de la criminalité.

Les philanthropes de même que les hommes de science s'en préoccupent à bon droit, et les uns et les autres, dans un intérêt moral, ont recherché la cause

(1) Cette brochure est publiée sous les auspices de la Société genevoise d'Utilité publique et de l'Association suisse contre la littérature immorale.

de ces deux plaies qui affligent ou atteignent l'humanité en général.

Il n'est pas besoin de réfléchir longtemps pour découvrir que le vice de l'immoralité est quelquefois lié avec l'instinct criminel. C'est pour ce motif que nous avons accepté de traiter ces deux sujets, qui ont souvent une action commune.

Nous commencerons donc notre étude par les lectures immorales dans ce qu'elles ont de nuisible et de pernicieux pour l'entraînement au mal et à ses funestes conséquences. Reportons-nous, tout d'abord, au commencement du siècle, ou plutôt au moment de la Restauration genevoise. Dans les premières années de cette indépendance de notre cité, toutes riches en souvenirs et en impressions élevées et patriotiques, le roman n'était pas connu, sauf quelques traductions anglaises, Walter Scott, Cooper, et quelques ouvrages du siècle précédent, plus récréatifs que dangereux, tels que les œuvres de Berquin, Fénelon et autres auteurs classiques. En fait de publications, on ne connaissait guère que celles se rapportant à l'histoire, aux arts, à la science dont l'éclotion avait été rendue encore plus fertile, ayant été longtemps comprimée durant notre dépendance.

Comme ville fermée, les distractions étaient bornées aux habitudes résultant sans doute d'une espèce de regain des anciennes lois somptuaires; elles étaient simples; la vie de famille et les diverses satisfactions qu'elle procurait étaient de nature à limiter ces besoins superflus que nous rencontrons aujourd'hui et que notre tempérament nous conduit à rechercher;

en un mot, l'existence était plus calme, moins fiévreuse, moins agitée que de nos jours.

Dans notre ville, en dehors de un ou deux journaux de la localité <sup>(1)</sup>, on ne recevait de l'étranger que quelques revues et gazettes comprenant les nouvelles des autres pays <sup>(2)</sup>; vinrent ensuite des publications françaises d'un ordre instructif et récréatif, tels que le *Magasin Pittoresque*, le *Musée des Familles*, dont la création remonte à 1834, ouvrages très appréciés. Quelque temps après, on vit surgir des livraisons reproduisant des contes, aventures de voyages et autres; jusque-là, le mal, s'il existait, n'était pas grand. Par contre, il y avait à Genève, et dans notre Suisse romande, la *Bibliothèque britannique* suivie de la *Bibliothèque universelle*, dans laquelle s'est fondue en 1861 l'ancienne *Revue suisse* et qui a maintenant près d'un siècle d'existence; les *Etrennes helvétiques* et le *Conservateur suisse* du doyen Bridel, datant de 1813 et réimprimés en 1851; les *Lectures illustrées*, composées de récits variés, commencées à Lausanne en 1839, et qui continuent encore aujourd'hui.

A partir de 1830 avait déjà paru le roman de mœurs de divers auteurs populaires, plutôt naturalistes: Soulié, Balzac, Berthet, Eugène Sue et autres, qui exercèrent une grande action.

Après la révolution de 1849, il survint comme une renaissance dans le goût de la bonne et saine littérature qui comptait des écrivains distingués: Lamartine, Victor Hugo, Ponsard, Augier, Sandeau,

(1) Le *Journal de Genève*, la *Gazette de Lausanne*.

(2) Entre autres le *Journal des Débats* et le *Voleur*.

Conscience, M<sup>me</sup> de Girardin; Souvestre et Porchat qui, avec Petit-Senn et Töpffer; collaborèrent au *Magasin Pittoresque*; ajoutons ici les noms de M. et M<sup>me</sup> de Gasparin, au caractère des plus élevés.

Mais peu à peu le roman passionnel, suggestif et captieux commença à poindre, en particulier sous la forme de feuilletons ou de livraisons périodiques que l'on illustra plus tard et dont le bon marché doublait encore l'attrait. Ces publications, mises ainsi à la portée de toutes les bourses, n'ont fait que pululer, et les classes laborieuses principalement en nourrissent leur imagination sans songer au danger qui peut en résulter.

L'habitude est une seconde nature, et on s'est insensiblement accoutumé à cette littérature exotique et malsaine, qui non seulement a remplacé peu à peu les bons livres, mais a eu pour résultat d'ouvrir de nouveaux horizons et de créer de nouveaux besoins en suscitant des exigences parfois effrénées chez le lecteur. Aussi certains auteurs en ont profité, et, en présence de l'accueil fait à leurs œuvres, ils ont toujours plus encouragé ce penchant, surtout pour le genre réaliste, qui réussit à captiver l'esprit et souvent à contaminer le cœur.

On a objecté que dans les derniers siècles, et même dans les temps anciens, il existait déjà des livres licencieux que l'on réprouverait aujourd'hui, mais ces ouvrages immoraux étaient réservés à des gens auxquels ils étaient spécialement destinés et qui les recherchaient. — Actuellement, les mauvaises lectures s'offrent ouvertement à tous, aux faibles comme

aux forts, au jeune homme, à l'adolescent, aux jeunes filles, même aux enfants.

A Genève, où nous occupons l'extrême frontière de la Suisse, tributaires en cela de l'étranger pour les productions littéraires en général, nous nous trouvons plus exposés par ce contact, surtout avec l'élément français auquel, par la proximité du territoire, la communauté de la langue et des usages, nous nous assimilons involontairement. Notons ici qu'il y a un demi-siècle, en 1843, et avec 14,000 étrangers à la Suisse, notre population genevoise occupait près des deux tiers de celle totale du canton, tandis que maintenant elle ne représente que le 38 %, taux égal à celui de la colonie étrangère à la Suisse, qui s'élève à plus de 40,000 âmes, dont 30,000 français. Les Suisses des autres cantons forment la différence, soit le 24 %.

On peut donc en inférer que l'élément étranger entre pour une bonne part dans la propagation de ce goût pour la lecture des publications à bas prix.

Remontons seulement à une vingtaine d'années en arrière : on n'apercevait pas alors comme au temps présent, à Genève par exemple, où la population totale a augmenté seulement d'un huitième, des kiosques en ville et dans les communes suburbaines, où sont exposés les journaux de tous pays et ces feuilles illustrées diverses, la plupart inconvenantes qui, bien qu'interdites à la vue du public, sont faciles à obtenir.

Chacun a pu reconnaître que toutes les principales villes de la Suisse sont pourvues de ces édicules, qui rendent cependant des services pour la diffusion de la bonne presse locale et étrangère.

On ne voyait pas non plus autrefois dans nos rues ces crieurs d'imprimés qui distribuent à tout venant, même aux enfants, le prospectus spécimen gratis d'un de ces romans à sensation, ornés de gravures, dont nous venons de parler, cela malgré la surveillance et la sollicitude de la police, qui ne peut être partout et tout prévoir.

On n'ignore pas que ces livraisons, vendues à 5 ou 10 centimes dans les kiosques et autres établissements de petite librairie, sont achetées et lues par des mères de famille, des jeunes gens et des jeunes ouvrières qui se cotisent entre elles à cette intention. Ajoutons que ces écrits malfaisants sont habilement coupés à la fin de chaque livraison au moment de la relation d'une scène dramatique ou saisissante, ce qui contraint l'acheteur à en poursuivre la lecture jusqu'au bout.

Le danger est donc toujours menaçant et il augmentera de plus en plus si nous ne nous occupons pas à conjurer le fléau de cette littérature licencieuse qui est la cause de bien des désordres dans les familles.

Il y a quelques mois, dans un quartier populeux d'une de nos villes de la Suisse romande et à l'heure de midi, je remarquai un petit attroupement de femmes, de jeunes filles et de garçons entourant un kiosque où se distribuait un de ces fascicules illustrés délivrés gratis, reproduisant les premières pages « d'un roman » au titre attractif avec cette annonce placée sur la couverture : *histoire émouvante et vraie, scènes palpitantes, troublantes, intrigues ténébreuses, criminelles, drame passionnel, drame d'amour mystérieux.* Volontiers observateur, je m'approchai pour obtenir un de ces exemplaires remis comme amorce au public

et à la jeunesse, et ne tardai pas à découvrir qu'il s'agissait d'une de ces mauvaises éditions étrangères où l'on voit ordinairement, au milieu de quelques pages sentimentales, justifier le vice, l'amour libre et l'adultère, en cherchant aussi à rendre intéressante la femme coupable, voire même le criminel. Après avoir parcouru ensuite quelques numéros, je reconnus, en effet, que c'était un composé de situations passionnées et scabreuses, qui n'auraient pas dû être mises sous les yeux d'une femme honnête, encore moins de jeunes gens.

L'épilogue d'un roman parsemé de quelques traits vertueux destinés à en masquer le fond immoral a beau se terminer, comme on le dit vulgairement, par *le vice puni et la vertu récompensée*, le simple exposé de faits d'une nature scandaleuse, sous n'importe quelle forme, laissera, surtout dans l'esprit d'un jeune homme ou d'une jeune fille et même d'une femme de mœurs irréprochables, une trace indélébile d'impureté. Nous ne parlons pas ici de feuilletons de certains journaux qui ont aussi un caractère assez dangereux pour le lecteur.

Si l'on pouvait sonder les cœurs et pénétrer dans le fond des consciences de personnes de toutes classes perverties par la contagion du mal, combien n'en trouverait-on pas qui seraient restées honnêtes sans ces lectures pernicieuses qui ont entraîné leur perte, car, il ne faut pas se le dissimuler, cette passion pour ce genre d'ouvrages corrupteurs finit par vous plonger dans une atmosphère excitante, troublante, provoquant des secrètes pensées, des désirs jusque-là inconnus

et qui viennent souiller l'imagination et le cœur. On a observé que la satisfaction d'un besoin en fait naître un nouveau, et c'est ainsi que, d'échelon en échelon, on arrive insensiblement à une dégradation complète.

On pourrait sur ce point citer bien des cas de chute et de perdition; je me bornerai à relever quelques faits servant d'exemples et puisés dans l'ouvrage remarquable de M. Eugène de Budé (1).

« Un aumônier d'une prison de femmes racontait un jour que parmi ses pénitentes qui savent lire, quinze sur vingt avouaient qu'elles avaient été entraînées dans l'abîme par une première faute résultant d'une mauvaise lecture. Tous ceux qui se sont occupés des Refuges vous diront que les illettrées forment une forte proportion parmi les repentantes, et que si ces dernières ont reçu de l'instruction, elles disent toutes que leur chute a été provoquée par les romans immoraux et irréligieux. »

« D'une manière générale, on peut affirmer que les mauvais livres, qu'ils soient le fruit d'une imagination malsaine ou d'un scepticisme plus ou moins raffiné, détruisent chez l'homme la rectitude du jugement et la pureté du cœur, ces deux gardiennes de l'être moral. Ils sont pour l'homme comme des camarades vicieux qui lui donnent de détestables conseils, le pervertissant au lieu de le rendre meilleur. Un proverbe arabe dit que le plus précieux ami de

(1) *Du Danger des mauvais livres et des moyens d'y remédier.*

l'homme est un bon livre; le contraire est encore plus vrai. »

« Un homme avancé dans la piété affirmait que la seule lecture d'une poésie licencieuse, lecture faite accidentellement, avait comme empesté sa pensée pendant plusieurs jours. Et un pasteur anglais confesse dans l'un de ses sermons qu'après avoir lu certain livre profane qu'il avait cru pouvoir impunément prendre comme sujet de délasserment, il eut toutes les peines du monde à se remettre aux devoirs de son ministère. »

« Les personnes qui ont étudié de près la plaie de la prostitution que notre société porte au côté, tout en reconnaissant qu'elle est due à des causes multiples, sont toutes frappées de la part énorme qu'il faut attribuer dans la production de ce mal à l'influence de l'imagination surexcitée par la littérature corrompue.

« Les femmes perdues devenues repentantes avouent toutes à leurs conducteurs spirituels le mal profond que leur avaient fait les livres immoraux et irréligieux, qui ont défloré leur cœur, faussé leur conscience, souillé leur esprit et ainsi ont préparé et amené leur chute. »

« Un jeune homme de talent, habile horloger, d'une conduite exemplaire jusqu'à l'âge de dix-neuf ans, travailleur infatigable, ayant eu le malheur de lire par hasard des livres propres à enflammer les passions, est tombé subitement, par suite de ses mau-

vaises lectures, dans un état d'idiotisme qui a forcé ses parents à le placer dans un établissement d'aliénés où il vit encore presque à l'état de brute. »

Ajoutons ici qu'un ancien récidiviste vaudois, victime aussi de la débauche qui l'avait conduit au vol et à l'escroquerie, maintenant entièrement relevé et converti par le secours de Dieu et une grande force de volonté, nous a fait l'aveu que la cause de sa première défaillance avait été la lecture de livres immoraux.

Depuis cette excellente publication de M. de Budé, qui remonte à quelques années, le mal, par la force des choses, n'a pu être dominé, et il s'est même aggravé aujourd'hui par ces romans populaires à bon marché, au titre suggestif; quelques-uns, qui servent aussi d'appât, sont attrayants et paraissent inoffensifs, alors que d'autres de la même provenance, d'un genre plus galant, sont entachés de descriptions repoussantes.

Ces petits volumes, qui se vendent non seulement en France et en Belgique, mais dans les villes principales de la Suisse, sont souvent renouvelés par le fait de leur écoulement, et c'est un courant contre lequel les efforts des partisans de la cause de la moralité, et aussi ceux de la police locale, viennent se heurter; car, à moins d'établir un contrôle minutieux, c'est-à-dire la censure officielle, il sera impossible d'empêcher le débordement de ces livres malsains qui nous viennent de l'étranger. N'oublions pas que l'art de cette littérature suspecte consiste à savoir présenter une action blâmable sous des couleurs séduisantes et, ce qui est pire, à affecter de pré-

coniser le beau et le bien pour ensuite faire l'apologie des vilaines passions.

Or, malgré la surveillance exercée dans ce but, malgré le secours et l'aide de la police et même de l'agence des kiosques, chez laquelle nous avons toujours rencontré les meilleures dispositions pour ce qui concerne notre place, il est impossible de tout voir, de tout prévenir et surtout d'arriver à une épuration qui d'ailleurs risquerait de porter atteinte à la liberté de la presse!

Mais en dehors de ces romans publiés sous diverses formes, il existe un autre foyer de corruption morale: nous voulons parler des journaux d'un style relâché, des feuilles illustrées aux gravures inconvenantes et accompagnées d'un texte graveleux, amorce perfide qui attire de préférence les jeunes gens et que l'on peut se procurer ou lire dans les cercles et établissements publics, bien que l'exposition en soit interdite; puis les annonces compromettantes de la quatrième page mises à la portée de tous et où l'on trouve le moyen de connaître le vice et de pratiquer la débauche (1). Ajoutons encore ces suppléments repré-

(1) Cette question d'annonces immorales a été traitée avec une grande compétence par M. le Dr Ladame. Voici entre autres, en relevant des exemples frappants, ce qu'il a écrit sur un genre d'annonces-réclames adopté par des journaux, même sérieux:

« En France et en Belgique, et surtout en Allemagne, la prostitution se sert directement de la presse périodique sans aucune gêne, et l'impudence de ses réclames dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Beaucoup de journaux, même parmi les plus honnêtes, fournissent sous ce rapport de tristes exemples. Les rédacteurs et les propriétaires de journaux ne se regardent pas en général comme responsables des annonces; c'est là, malheureusement, un fait qui contribue plus que tout autre à la démoralisation de la presse. Il arrive ainsi que la quatrième page du journal est en contradiction perma-

sésentant des scènes tragiques ou des faits scabreux et criminels qui produisent également une influence funeste sur l'esprit du lecteur.

La plupart de ces diverses publications étrangères, qui étaient réservées aux grandes villes, pénètrent actuellement, vu leur bas prix, dans les villages, les hameaux les plus reculés, où cet empoisonnement moral vient jeter le trouble dans la conscience de créatures innocentes, jusqu'alors restées vierges de toute mauvaise pensée. On le voit, cette redoutable contagion s'étend toujours plus au milieu des populations.

Encore un danger dont on est loin de se douter, c'est celui des bibliothèques de chemin de fer établies à la vue du public dans les principales gares où, côte à côte avec des œuvres littéraires réputées, inoffensives, se trouvent d'autres ouvrages nuisibles, des journaux équivoques, ainsi que ces dessins immondes, dont cependant à Genève on défend l'exposition dans les autres kiosques ou établissements de librairie, ainsi qu'à notre gare principale.

Il y a, paraît-il, une certaine immunité accordée en général aux bibliothèques de chemin de fer, qui paraissent affranchies des mesures prises ailleurs, à Genève spécialement.

nente avec les articles de fond. On a vu des feuilles publiques imprimer de virulents articles contre le vice de la prostitution, s'élever avec force contre une tolérance qui fait la honte de notre société civilisée et condamner sans ménagement ceux qui la favorisent, tandis qu'à la quatrième page de la même feuille on pouvait lire des annonces provoquant la débauche.

« L'immoralité des annonces agit plus pour dépraver les mœurs et corrompre la société que les meilleurs articles pour combattre le vice et relever le niveau moral du peuple. »

Comme l'a bien dit M. Fallot dans son rapport au Congrès de Marseille, octobre 1891, « les femmes honnêtes n'ont plus le courage de s'approcher des bibliothèques de chemin de fer, tellement celles-ci sont encombrées d'ordures étalées de façon à frapper le regard ; » mais l'adolescent et la jeune fille livrés à eux-mêmes ne pourront s'empêcher d'apercevoir ces étalages fascinateurs qui éveillent la curiosité et font naître l'idée et le désir de se procurer le livre, le journal ou la feuille imagée placée en évidence. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ce poison de de la lecture légère, obscène, peut tomber inopinément et sans avoir eu à le rechercher dans les mains d'un jeune homme ou d'une jeune fille voyageant isolément en chemin de fer ; car il arrive assez fréquemment que des voyageurs laissent dans le wagon qui les a transportés, sur les bancs ou fauteuils de la voiture, des numéros de journaux illustrés ou autres qui contiennent souvent des choses honteuses et, ce qui est pire encore, ces annonces perfides dont nous venons de parler et qui sont introduites dans des feuilles de genres très différents.

En général, afin de se distraire en route, bien des gens achètent volontiers et de préférence la presse libre et décollétée.

On le voit, le mal nous enserme de toutes parts, et pour le conjurer salutairement c'est à l'opinion publique qu'il faut avoir recours, mais c'est surtout aux pères et aux mères de famille que nous faisons appel afin qu'ils surveillent de près leurs enfants, et les exhortent à se détourner de ces tentations diverses, en particulier celles qui se rencontrent à chaque

pas dans la rue, où on trouve parfois ces premières livraisons d'un roman du jour des plus condamnables et qu'un distributeur vient même vous remettre dans les mains. Et l'éditeur ne s'arrête pas là dans sa propagande de publicité, il fait placarder dans les quartiers les plus fréquentés de la ville des grandes affiches aux couleurs vives et chatoyantes et où des personnages de demi-grandeur représentent une des scènes les plus émouvantes de l'ouvrage distribué en publications à bon marché. (1)

Le piège se tend partout, et l'esprit de corruption et d'audace use de tous les moyens pour le triomphe de sa cause!

Il y a quelque temps, une personne achetait dans une de nos gares suisses un volume revêtu d'une couverture illustrée absolument semblable à celle d'un ouvrage de Daudet (*Tartarin dans les Alpes*), mais dont l'intérieur n'était qu'un roman impudique et odieux. — Il faut donc veiller et faire face à cet ennemi, car on ne pourra jamais changer un état de choses qui tient au goût du jour, encouragé qu'il l'est par des auteurs peu scrupuleux, mais que les personnes de moralité doivent réprouber et combattre.

Laissons ces impuretés à ceux, déjà contaminés, qui les recherchent, mais empêchons nos familles, nos enfants de se laisser atteindre par ces souillures de l'âme!

Ne nous reposons pas aveuglément sur l'action de la police et des sociétés organisées qui, nous l'avons

(1) Nous devons observer ici que notre Département de Police genevois interdit le placardage de celles de ces affiches d'un caractère trop inconvenant.

dit, ne peut être suffisante; que les honnêtes gens agissent par eux-mêmes sans désespérer, autrement nous arriverons inévitablement à une complète perturbation morale.

D'ailleurs, la surveillance ne peut s'exercer que sur ce qui est apparent, c'est-à-dire les choses mises à la vue du public; l'autorité de police, pas plus que les sociétés, n'a le droit de pénétrer dans les établissements de librairie, de visiter l'intérieur des kiosques pour y faire, sans mandat précis du pouvoir judiciaire, des perquisitions concernant certains ouvrages mis en vente, et que l'on pourrait soupçonner d'être équivoques ou malfaisants.

Le rôle de la police est donc plutôt répressif, et quant à l'action préventive, elle doit résider dans l'initiative individuelle, dans l'éducation et dans tous les éléments qui contribuent à l'entretien du niveau moral et à son relèvement: esprit de famille, surveillance attentive des parents à l'égard des lectures; conférences, écrits, brochures. L'influence des régents et des instituteurs doit aussi être recherchée, ainsi que celle des ecclésiastiques et de toutes les personnes appelées à s'occuper de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse. Nous sommes sur un volcan d'impuretés et de désarroi moral, et ceux qui ne veulent pas voir le péril et comprendre le danger encourent une grande responsabilité.

L'influence que produit la littérature licencieuse et pornographique, et dont on semble ne pas se préoccuper, est d'autant plus grave qu'elle agit lentement, mais pénètre plus profondément chez les personnes déjà adonnées à la lecture de feuilletons sensa-

tionnels, de faits divers, articles suggestifs de la presse quotidienne ; aussi arrivent-elles graduellement, le sens moral affaibli, à ne plus pouvoir discerner le mal du bien, et à considérer ensuite le vice comme chose ordinaire et même nécessaire.

Un auteur étranger, mais surtout un penseur profond, en parlant de la propagation des lectures immorales et des productions pornographiques, a écrit dans un journal ce qui suit : « Chaque année, c'est par millions que les feuilles pornographiques se répandent dans le pays. Elles sont lues au bas mot par plusieurs centaines de milliers de jeunes gens et de jeunes filles. Leur puissance de perversité est remarquable. Evaluons à cinquante mille le nombre de jeunes gens corrompus annuellement par la presse en question, nous serons infiniment en dessous de la réalité. Supposons que chacun de ceux-ci ne corrompent à leur tour que deux personnes chaque année, une supposition beaucoup trop modérée, et le total auquel nous aboutirons après six ans se chiffre par millions... »

Jamais plus qu'aujourd'hui nous n'avons eu besoin de préparer nos forces et d'employer tous les moyens pour lutter contre ce fléau toujours grandissant et dont la contagion peut s'étendre à l'infini.

L'enfance, la jeunesse, le jeune homme, la jeune fille que la famille cherche à guider sainement par l'éducation et les enseignements de la morale, peuvent être atteints d'un seul coup par un être perverti au moyen de ces représentations dangereuses, mises à la portée de tous.

Sans doute il y aura des jeunes gens chez lesquels la piété aura fortifié le cœur et qui pourront surmonter la tentation, mais ceux qui appartiennent à un mauvais milieu, vivant dans un intérieur indifférent ou moqueur, ne résisteront pas longtemps, et, s'il y a un moment de lutte, ils finiront par succomber à ces amorces du vice et à ses convoitises.

Songez au nombre relativement considérable des familles où l'enseignement moral et religieux manque entièrement ou n'existe que superficiellement, surtout celles de condition ordinaire, inférieure, où la surveillance fait défaut et où elle ne peut s'exercer par des parents éloignés l'un et l'autre de leur domicile par leur travail quotidien, et si, en mettant de côté notre égoïsme personnel, nous voulons réfléchir aux périls qui entourent les jeunes gens, garçons et filles de tout âge, on ne pourra s'empêcher de reconnaître qu'il faut agir sûrement et énergiquement.

---

Maintenant, disons quelques mots de ce qui a été entrepris contre cette plaie sociale. Des ligues et des associations occupées à la fois du relèvement moral des populations ont consacré leurs efforts pour lutter contre la littérature licencieuse, et elles sont toujours à la brèche, car le mal est persistant, et s'il tend parfois à disparaître momentanément, il reparaît bientôt avec plus de puissance.

A Genève, on a cherché à l'endiguer, et il y a vingt ans, sous l'initiative du regretté Alexandre Lombard, quelques-uns de ses amis formèrent avec lui un

Comité pour combattre les mauvaises lectures lequel, avec l'aide de l'Œuvre des Bibliothèques populaires, dut produire de bons résultats, alors surtout que nous étions encore préservés de l'envahissement actuel.

A ce Comité succéda celui formé en 1886, sous le nom d'« Association genevoise contre la Littérature immorale. » Des brochures, sous forme d'avertissements ou d'exhortations, furent ensuite répandues dans le public par des philanthropes amis de notre cause.

Des conseils salutaires et pratiques ont été publiés dans la *Feuille d'Avis* par un de nos membres les plus autorisés; un excellent ouvrage sur le choix des bons livres a été édité il y a quelques années par M. le pasteur François, et nous espérons bien qu'il sera continué. Le journal la *Lecture*, qui a reproduit, entre autres excellents articles sur la matière, un remarquable discours de M. Marc Doret, secrétaire de l'Association, est aussi un bon recueil à consulter, car il est de même un guide précieux. Des séances publiques furent données, en particulier par M. Ernest Naville, lequel, sur la demande de notre Association genevoise et de l'Œuvre des Bibliothèques populaires, voulut bien nous favoriser d'une conférence publique qui eut lieu à la grande Salle de la Réformation, le 12 février 1888, devant un auditoire nombreux et attentif. Cette conférence a fait l'objet d'une brochure répandue utilement (1).

La parole éloquente et persuasive de l'éminent orateur a eu certainement pour effet d'incliner les cœurs vers le bien et de relever les consciences atteintes

(1) Discours sur les *Mauvaises Lectures*.

par le mal, tout en fortifiant celles qui en avaient été préservées.

Voici, à propos de la formation de ces sociétés organisées pour aider à combattre la littérature licencieuse, comment s'exprime M. Ernest Naville : « *C'est une société d'honnêtes gens, c'est-à-dire une société de gens qui estiment que la pureté est préférable à la souillure, que la véracité vaut mieux que le mensonge, que le dévouement est supérieur à l'égoïsme, que les liens de famille sont sacrés, que l'enfance, la jeunesse et l'âge mûr doivent, dans la mesure du possible, être préservés des influences d'une littérature corruptrice. C'est une société d'hygiène morale; mais il faudrait connaître bien peu la nature humaine pour ne pas comprendre que c'est en même temps une société d'hygiène physique. L'intempérance et la débauche, compagnes ordinaires et fruits ordinaires des mauvaises lectures, donnent peut-être plus d'ouvrage à nos médecins que la réunion des microbes des eaux et des miasmes de l'atmosphère!* »

La Section genevoise, aidée par le Département de Justice et Police, auquel il faut rendre hommage, s'est efforcée de faire disparaître de la vue du public les gravures et les journaux illustrés ou autres, inconvenants et obscènes. En outre, l'agence des kiosques de notre ville s'est toujours empressée de faciliter la tâche de notre Comité de vigilance en faisant enlever spontanément telle feuille signalée, de nature à blesser la décence (1).

(1) L'agence des kiosques, sur la demande de notre Association, de l'Œuvre des Bibliothèques populaires et avec l'aide et l'appui de la police

Des sociétés se sont aussi formées dans d'autres cantons, et l'*Association suisse contre la littérature immorale* s'est constituée et a provoqué l'organisation d'un Congrès intercantonal tenu à Berne en septembre 1891, et d'un Congrès international à Lausanne les 12, 13 et 14 septembre 1893, qui a eu un grand retentissement en Europe. De ces assises morales et humanitaires, il est résulté la création d'un bureau international d'information appelé à rendre de grands services; mais ses effets s'étendent plutôt sur la répression et les moyens de sévir. On a pu voir que, malgré tout ce qui est opposé, le foyer d'infection est permanent et qu'il y a certains milieux favorables au développement des mauvais germes; aussi notre bureau d'information a-t-il à soutenir une lutte incessante contre cet ennemi tantôt vaincu, tantôt relevé et qu'il faut cependant arriver à décimer, à réduire, sinon à détruire entièrement. Cette œuvre utile instituée depuis peu à Genève mérite l'aide et l'appui de tous les amis attachés au relèvement moral des populations.

Enfin, et comme moyens auxiliaires préventifs appartenant à l'action individuelle, encourageons les bonnes publications, telles que la *Famille*, qui, depuis trente-cinq ans, s'efforce de lutter contre le fléau des mauvaises lectures, le *Coin du Feu*, le *Foyer domestique*, l'*Ami du Foyer*, l'*Ami de la Maison*, les *Lectures illustrées*, la *Patrie suisse*, la *Semaine littéraire*, etc.

cantonale, a interdit, depuis longtemps déjà, la mise en montre de journaux équivoques et de dessins outrageant la morale. Cette administration genevoise, à qui nous devons rendre ce témoignage, ne peut faire mieux pour le bien de notre cause.

Aidons à propager ces petits traités sur notre histoire nationale (*Bibliothèque helvétique*) et répandons les petites brochures d'un caractère moral qui ne manquent pas à Genève et dans la Suisse romande; que chacun donc, en position de le faire, achète et fasse distribuer dans les familles, et surtout celles d'ouvriers, ces publications utiles qui doivent servir à détourner l'attention de la lecture des ouvrages corrupteurs, de ces feuilles malsaines qui atteignent à la fois les personnes de tout âge.

Encourageons aussi l'Œuvre des Bibliothèques populaires dont nous avons déjà parlé et la Bibliothèque populaire de la Péliisserie, fondée en 1834, et dont le prix modique d'abonnement permet aux petites bourses de se procurer des ouvrages de choix destinés aux familles et surtout à la jeunesse.

Cherchons à répandre utilement les nouvelles du regretté Urbain Olivier, lesquelles, avec un succès remarquable, ont servi d'antidote à ce poison des lectures légères et licencieuses.

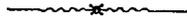
Efforçons-nous de faire revivre chez nos jeunes générations les œuvres de l'inimitable Töpffer, toujours pleines d'actualité, et aussi celles d'autres auteurs réputés de Genève et de la Suisse romande. Ajoutons ici que les bonnes lectures sont faciles à rencontrer, et on trouve aux kiosques, comme dans nos établissements de librairie pourvus de publications recommandables, des livraisons périodiques ou autres d'un genre varié, instructif et récréatif. Il s'agit de bien choisir, car, dans ce domaine, le remède est toujours à côté du mal.

Nous savons maintenant que rien n'est négligé par

l'autorité gardienne de nos mœurs publiques, ainsi que par nos sociétés composées d'hommes de toutes classes, de diverses opinions et de différentes confessions, car nous avons rencontré dans nos grandes réunions congressistes le prêtre catholique à côté du pasteur protestant, l'israélite à côté du libre penseur.

Aussi, par cet exemple de communauté de vues dans tous les rangs de la société, nous venons, et comme conclusion à cet exposé, faire appel aux amis de la moralité publique et privée, aux croyants et aux convertis, aux ecclésiastiques surtout, pour qu'ils nous aident dans la lutte entreprise et qu'ils adressent de solides exhortations aux indifférents, aux sceptiques, et ils sont en grand nombre, afin de réveiller leur conscience et les gagner à la vérité.

C'est donc un suprême garde à vous que nous adressons à qui de droit !



*N.-B.* — Avant de clore cette partie, rappelons qu'en matière de répression notre Département de Police ne manque jamais de sévir contre les individus qui contreviennent au règlement sur la vente, l'exposition et le colportage des imprimés et gravures. Il appartient donc à chaque citoyen de signaler à cette autorité, aussi bien qu'à notre association, les infractions qui pourraient être relevées à cet égard.

J. C.

## DEUXIÈME PARTIE

### LA CRIMINALITÉ

Nous venons de parler de la littérature immorale, de son influence pernicieuse dans les masses ; passons maintenant à la *criminalité*, dont l'idée est souvent engendrée par le goût et la passion des mauvaises lectures.

Jamais plus qu'à présent on ne s'est occupé de la question de criminalité en général et des sciences qui s'y rattachent. Cela vient de ce qu'aujourd'hui, et depuis les facilités internationales créées par les journaux qui transportent d'un pôle à l'autre les nouvelles de chaque pays, on s'intéresse davantage aux événements et aux faits de toute nature révélés par la presse.

Rien ne frappe autant l'imagination que le récit détaillé de nouvelles à sensation, d'un crime, d'un événement tragique, d'un acte de vengeance ayant pour cause, par exemple, la jalousie ; rien n'excite surtout autant que la lecture de ces *faits divers* adroitement présentés qui racontent ces crimes de toute nature, ces drames passionnels où le mari, la femme, l'amant ou la maîtresse jouent le rôle principal ; or, cette grande publicité exerce au milieu des populations une influence souvent pernicieuse sur les mœurs,

surtout chez les gens faibles d'esprit ou déséquilibrés, chez les individus détraqués, tarés et prédisposés au mal; il s'en est suivi naturellement que les hommes de science ont été conduits à rechercher avec plus de sollicitude les causes diverses de ces actes violents et autres qui atteignent la propriété et principalement les personnes.

Les recherches ont porté non seulement sur les mobiles qui ont pu diriger la main du meurtrier ou du criminel, mais sur l'influence exercée dans ce domaine, soit par les passions humaines et le caractère individuel, soit par les mœurs ou les habitudes de chaque nation.

Dans ce but, on a élaboré des statistiques qui démontrent exactement la marche des crimes et des délits comparés avec le mouvement des populations respectives.

On a cherché également à se rendre compte de l'influence comparative de la population étrangère établie dans un pays et de la part qui peut lui être attribuée dans l'accomplissement du crime ou des délits.

Ainsi, à Genève par exemple, à la suite de travaux que nous avons entrepris sur la matière, il a été fait des observations dont les résultats militent en faveur de l'élément genevois.

Rappelons d'abord que notre population indigène qui occupait, il y a cinquante ans, le 65 % de celle totale du canton, ne représente plus actuellement que le 38 %, alors que celle étrangère à la Suisse atteint déjà la même proportion.

En compulsant les rapports administratifs, nous

trouvons dans le mouvement des prisons que le Genevois représente, sur l'ensemble des détenus, le 15 %. De plus, dans les condamnations, Genève occupe encore une position aussi favorable.

Ajoutons enfin que, d'après nos recherches, la criminalité a été en décroissance jusqu'à ces dernières années à Genève. Espérons que cette situation se maintiendra encore à l'honneur de notre pays.

Des savants ont attribué l'idée du crime à l'atavisme, à l'hérédité ou à des signes phrénologiques; mais, tout en reconnaissant que l'hérédité exerce son action au point de vue physique plutôt que moral, nous ne saurions admettre que l'homme est né criminel.

On ne peut méconnaître que soit par suite d'un tempérament defectueux, soit par l'effet de contacts vicieux, il y aura chez l'individu une prédisposition spéciale à recevoir le germe ou les principes de la contagion du mal, mais on ne peut réellement voir dans ces dispositions un esprit de fatalisme qui conduit inconsciemment la main du malfaiteur.

A notre avis, adopter cette doctrine absolue (qui heureusement n'a que peu de partisans) serait un véritable danger pour la propagation des actes coupables qui pourraient ainsi devenir, par l'irresponsabilité réclamée, affranchis par la loi; c'est déjà assez qu'il y ait cette tendance chez les défenseurs d'un accusé à invoquer, comme circonstance atténuante, le cas d'ivresse dans lequel s'est trouvé leur client au moment de l'accomplissement du délit ou du crime. On abuse beaucoup de ce moyen de défense,

alors que souvent le coupable s'est livré intentionnellement et démesurément à la boisson afin d'agir avec préméditation ; mais là où l'esprit du crime exerce le plus son influence, c'est bien dans la contagion, l'imitation ou la suggestion. — Nous en citerons quelques exemples ; en attendant, nous pouvons dire, et cela a été observé dans divers pays, qu'il y a certains moments où une véritable épidémie de meurtres, de crimes et de délits divers vient à éclater et dont le principe se trouve dans les causes diverses que nous développerons.

La criminalité en général comprend à la fois les attentats contre les personnes ou ceux contre la propriété.

Dans la première catégorie, on trouve les crimes de sang : meurtres, assassinats, homicides volontaires accomplis au moyen des armes à feu, des instruments tranchants, contondants ou perforants ; puis après le poison, que les malfaiteurs n'osent plus employer comme autrefois pour attenter aux jours d'autrui en raison de l'avancement de la science, dont les recherches permettent aujourd'hui de découvrir plus sûrement à l'autopsie du corps l'existence du toxique. La sévérité exercée par l'autorité de police pour la vente des substances vénéneuses par les droguistes et pharmaciens peut être considérée aussi comme un préservatif.

Viennent ensuite les infanticides, les attentats contre les mœurs qualifiés crimes ; dans la catégorie du crime, les vols avec violence ou menace, les vols avec escalade ou effraction, les escroqueries,

les faux en écriture privée ou publique, la fausse monnaie, la fabrication de faux poinçons ; puis enfin les délits relevant du correctionnel : vols simples, coups et blessures sans gravité, tromperie sur la marchandise vendue, fraude sur les poids, fausse mesure, falsification de denrées.

Nous ne parlons pas des infractions aux règlements de police appelées *contraventions*, imposables de l'amende ou de quelques jours d'arrêts de police et qui n'appartiennent pas à la criminalité.

Il est bon cependant de remarquer ici que, si par l'action de la police ces infractions sont intelligemment et utilement réprimées, on peut arriver parfois à enrayer un penchant vers le mal chez des individus et prévenir ainsi le développement de délits plus graves.

Quelles sont maintenant les causes de la criminalité en général et en particulier des grands crimes et des attentats contre la vie des personnes, exercés par un sentiment de haine ou par esprit de lucre ou de cupidité.

Maxime DuCamp, dans son ouvrage sur *les malfaiteurs*, a écrit que les trois grands mobiles qui poussent l'homme hors de toute voie et le jettent à travers les plus coupables aventures sont *les femmes, le jeu et la boisson*. Un autre auteur italien a émis le principe qu'il y a chez le criminel une cause originelle qu'il désigne ainsi : *Celui chez qui les sentiments de pitié et de probité font défaut, ou tout au moins n'existent que dans une faible mesure*. D'autre part, M. d'Haussonville a écrit que l'on peut assigner trois mobiles différents à la criminalité : *la passion, les vices et les besoins*.

Un magistrat distingué cite la réponse d'un criminel condamné : « Comment je suis arrivé là, progressivement, par degrés; ce qui est arrivé pour l'humanité s'est reproduit chez moi; tout a dépendu d'un petit commencement qui semblait d'abord de peu d'importance, un premier mensonge, un premier acte d'intempérance, *une première lecture d'un mauvais livre*, un premier regard jeté sur un objet de convoitise. Telle a été l'origine de ma vie souillée et criminelle. »

Comme on le voit, on n'arrive pas au crime d'un premier bond.

Le jeu conduit plutôt au suicide, et nous en voyons souvent la preuve par ces récits tragiques transmis par la presse étrangère; mais pour notre pays nous sommes préservés de ce fléau.

L'alcoolisme entre pour une forte part dans l'accomplissement d'un homicide, mais le seul désir de jouir et de posséder est déjà un conducteur considérable; la vengeance, guidée par l'esprit de jalousie ou par suite d'un cruel ressentiment, joue de même un grand rôle dans les attentats contre la vie, et c'est là que l'on trouve les crimes dits passionnels qui intéressent le mari ou la femme, l'amant ou sa maîtresse, et dont nous aurons l'occasion de dire quelques mots.

Voici en général le caractère principal du crime, de l'homicide, mais il y a diverses autres causes qui aident et déterminent l'exécution d'un acte coupable; citons en premier lieu le manque d'éducation, les bas instincts, le contact d'individus vicieux, dépravés, l'influence d'un mauvais milieu, d'une famille de mœurs dissolues, la vie de débauche et de désordre;

*les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs.*

Richard, exécuté en 1850 pour avoir assassiné un vieillard qu'il voulait dépouiller, était un enfant naturel, abandonné par sa mère, livré à lui-même. Privé du nécessaire et manquant de direction, il prit l'habitude de vagabonder; tantôt manoeuvre ou domestique de campagne, il vivait au jour le jour, dépensant son argent en orgies et en impudicité; mal entouré par des femmes, compagnes de son inconduite, il continue son existence de désordre; la contrebande, le vol, l'escroquerie achèvent de pervertir cette nature dépravée et il finit par l'assassinat.

Le second exemple d'un cas de débauche est celui de Vary, exécuté le 25 mai 1861, qui, éconduit par une femme dont il vient d'assassiner l'amant, la tue avec son enfant, âgé d'une année.

C'est donc ici la jalousie surexcitée par une passion charnelle et des mauvais instincts qui ont déterminé ce triple meurtre.

A l'exécution de Vary, assistait au premier rang, placé sur un arbre voisin de l'échafaud, un jeune homme appartenant à une honnête et laborieuse famille, chez laquelle rien ne manquait pour le conduire au bien. — D'une nature efféminée et sensuelle, ennemi du travail, adonné au vice, résistant à toutes les exhortations de ses parents, il abandonna le toit paternel, où il n'aurait trouvé que de bons exemples, et préféra la vie de libertinage, de dissipation, de chantage et de vol, pour en arriver aussi au meurtre !...

La lecture des mauvais livres a eu également sur lui une pernicieuse influence, ce que, du reste, il a avoué à un digne et vénéré pasteur, aujourd'hui disparu, qui l'avait visité à l'Evêché. (1)

Un quatrième exemple est celui d'une malheureuse fille, décédée il y a quelques années dans la prison; elle avait cherché à empoisonner une mère de famille, ses enfants et sa servante; par suite de diverses circonstances indépendantes de la perpétration de ce forfait atroce, la mère seule succomba, et c'était peut-être déjà une satisfaction suffisante pour la coupable.

Quel était le mobile de ce crime? Un sentiment haineux, accompagné ou précédé de jalousie; cette fille était la maîtresse du mari de la victime, et elle avait résolu de se débarrasser de la famille de celui-ci, qui aurait pu lui devenir gênante. La passion de cette fille, a dû être bien violente pour l'amener jusque-là!

Nous avons parlé de l'influence des romans immoraux qui exercent un pouvoir fascinateur et dangereux sur les imaginations exaltées et disposées à céder au mal. Bien des malfaiteurs ont avoué en cour d'assises que les mauvaises lectures avaient inspiré leur crime.

Rappelons un cas des plus convaincants: un jeune Rossel qui assassina, il y a quelques années, à Paris, la dame de comptoir du café où il servait comme garçon, a écrit les lignes suivantes à l'une de ses bienfaitrices, qui s'était occupée de lui: « Vous me

(1) Cet infortuné jeune homme, condamné à mort, a fini par reconnaître ses torts et à se convertir les derniers jours de sa vie; il a même adressé par écrit des exhortations à ses anciens camarades de débauche.

« demandez, Madame, si la lecture des mauvais  
« livres n'a pas été une des causes qui m'a entraîné  
« au mal. Je puis vous répondre en toute sincérité  
« que c'est surtout la lecture qui m'a conduit ici (au  
« dépôt d'Avignon, en partance pour la Nouvelle-  
« Calédonie), car, depuis mon plus jeune âge, j'ai  
« toujours été passionné pour lire. A Cudrefin, je ne  
« lisais que de bons livres, qui ne pouvaient me faire  
« aucun mal. Mais une fois que j'ai été livré à moi-  
« même, à Paris, j'ai pu me procurer des romans  
« que je lisais avec avidité, au point de laisser de  
« côté mon travail pour lire. On m'avait cependant  
« averti que ces livres-là pouvaient me faire du mal,  
« mais je n'en croyais rien; c'est pourtant ce qui a  
« fait presque tout mon mal. Ces livres-là me faisaient  
« voir la vie tout autre qu'elle n'est réellement, je  
« me créais des illusions impossibles, et je ne vois  
« que trop aujourd'hui que ça a été une des princi-  
« pales causes de mon malheur.

« Je désire, Madame, que ces quelques renseigne-  
« ments puissent servir d'exemple aux jeunes gens  
« qui s'adonnent à la lecture des romans sans en  
« connaître la portée. Ma situation, Madame, est bien  
« triste pour le moment; peut-être plus tard pourrai-  
« je l'améliorer par une bonne conduite, mais je ne  
« m'en plains pas, car je la mérite.

« Veuillez recevoir, je vous prie, les salutations  
« respectueuses d'un malheureux qui regrette son  
« triste passé et espère un avenir mieux rempli.

« Louis ROSSEL. »

Voici encore à cet égard ce que nous trouvons dans l'ouvrage de M. de Budé, déjà cité :

« On peut se rendre compte de l'influence des mauvais livres en lisant la procédure qui se déroula devant les tribunaux de Lausanne en mars 1881. Un jeune homme, nommé Janavel, avait tué son frère; le juge n'eut pas de peine à faire ressortir que le meurtrier avait perdu le sens moral depuis longtemps par la lecture des romans. »

« Depuis plus de quarante ans que je suis magistrat, me disait un juriste distingué, j'ai acquis la plus profonde conviction que la littérature licencieuse fait un mal affreux aux personnes des deux sexes. Je parle essentiellement de la jeunesse, dont elle détruit non seulement tout sentiment de pudeur, mais corrompt complètement le sens moral. »

Le Dr Aubry, dans son ouvrage sur *La Contagion du Meurtre*, reproduit le fait suivant : « En 1881, Lemaitre, âgé de quinze ans, vole son patron. Quand l'argent est dépensé, il entraîne un enfant chez lui, lui plonge un couteau dans le ventre, et (avoua Lemaitre), *comme il criait, je lui ai coupé la gorge; j'ai beaucoup lu de romans, et dans l'un d'eux j'ai trouvé la description d'une scène que j'ai exécutée.* »

Outre les romans et les feuilletons qui séduisent d'abord pour pervertir ensuite, il y a un autre danger,

c'est celui de la publicité des récits de crimes, des comptes rendus de cours d'assises, de ces articles à sensation, nouvelles du jour qui sont pour un grand nombre de personnes, jeunes ou vieilles, le principal aliment de leur lecture.

Des auteurs ont démontré que l'imitation suggestive et l'obsession du meurtre qui atteignent plus généralement les femmes impressionnables, d'un tempérament prédisposé, pouvaient être attribuées à la lecture de ces faits divers scandaleux ou tragiques.

Voici un exemple d'après une brochure publiée par le docteur Ladame sur ce sujet (1) : la femme L..., contagionnée déjà par le récit d'un crime épouvantable qui lui avait servi de guide, tua ses enfants dans un moment d'aberration et chercha à se suicider ensuite.

A la suite de ce drame lugubre, qui eut un si grand retentissement, et dont les journaux parlèrent longtemps, le Dr Ladame fut consulté à plusieurs reprises par des mères de familles qui, sous l'impression de récits et de détails de la presse quotidienne, étaient poursuivies par l'idée obsessionnelle de tuer leurs enfants « comme, disaient-elles, l'avait fait la femme L.... »

C'est bien ici la relation des journaux qui a servi le plus à créer la suggestion du meurtre chez ces personnes prédisposées.

On pourrait citer encore bien d'autres cas semblables.

(1) *L'obsession du meurtre* (1892).

Quant à l'alcoolisme, comme une des causes du crime ou d'homicide, sauf quelques cas isolés, on ne peut l'admettre d'une façon absolue à Genève. Quoique les buveurs soient en grand nombre dans notre cité, nous n'avons pas à constater des ravages pareils à ceux qui se présentent ailleurs, dans d'autres contrées, où l'abus des boissons alcooliques, de l'eau-de-vie, est répandu même chez les femmes et les enfants.

A Genève, l'alcoolisme à l'état chronique se rencontre plutôt chez les individus dévoyés, déclassés et fainéants : les quémandeurs, les rôdeurs ne vivant que de mendicité et dont le produit ne sert qu'à entretenir leur funeste habitude. Rendons grâces ici aux sociétés d'abstinence et de tempérance organisées pour la lutte contre ce vice, et dont les résultats sont des plus satisfaisants, car cette classe d'individus (Genevois surtout), habitués du violon et de la prison a bien diminué.

Entre autres souvenirs de rôdeurs Genevois, dont quelques-uns encore valides avaient été expatriés avec succès, nous avons conservé celui d'un malheureux ouvrier de la fabrique, ruiné par suite de revers et qui, par découragement et faiblesse, se laissa entraîner à la boisson et au vagabondage.

Il n'y avait pas de mois, quelquefois pas de semaines qu'il ne fût conduit au violon pour ivresse publique ou mendicité; je le rencontrai quelquefois au poste de gendarmerie de l'Hôtel de Ville, et il me répétait : « Vous savez, Monsieur le directeur, à part  
« mon défaut, mes faiblesses, je n'ai jamais commis  
« d'actes condamnables, et je n'ai jamais détourné

« quoi que ce soit, ni fait de mal à mon semblable. »  
C'était vrai ! il n'avait ni volé, ni frappé personne.

Nous avons donné quelques aperçus du caractère du criminel vulgaire, aux instincts grossiers, et des mobiles qui l'ont fait agir ; disons quelques mots de ces crimes passionnels, heureusement rares chez nous, mais fréquents dans le pays qui nous avoisine et dans sa grande capitale.

Ici la cause est différente, car elle n'appartient pas à l'amour immodéré du lucre ou de la cupidité, du désir de posséder ou de s'emparer du bien d'autrui, ou encore à une espèce de basse vengeance dictée par des mauvais penchants, mais bien à un sentiment outré de jalousie auquel la passion sensuelle, érotique, pousse involontairement.

Il ne s'agit pas non plus dans ces cas de *criminels de profession*, mais seulement de personnes chez lesquelles il n'y a pas précisément de perversité du cœur et où l'acte violent, désespéré, éclate sous l'empire d'une passion délirante, qui trouble momentanément les sens de l'individu et le contraint à agir presque inconsciemment dans son acte coupable ; aussi est-ce dans cette catégorie de crimes que l'on rencontre, une fois les sens apaisés, le repentir le plus profond.

En fait de suicides qualifiés crime, et sur lesquels nous ne nous étendrons pas, on a remarqué ailleurs que la passion du jeu, les pertes d'argent ou de fortune, la misère, l'ivrognerie surtout, en sont les principaux facteurs.

Heureusement pour notre pays, Genève, à l'égard du jeu et de ses entraînements, résiste à la contagion

de l'étranger, car elle n'entend pas laisser implanter dans ses murs les mœurs de ces villes de jeux et les établissements qui en dépendent, d'ailleurs interdits par notre législation suisse.

Quant à la misère, et aux besoins qui, dans les grandes villes, conduisent à cette funeste détermination du suicide, nous pouvons avec honneur dire qu'à Genève les actes de désespoir de ce genre ne peuvent exister, en raison des ressources nombreuses qu'offrent la bienfaisance et la charité publique et privée.

En général, les quelques suicides relevés dans notre ville proviennent de malheureuses épaves de l'étranger.

Mais, à part les suicides et à côté de ces actes criminels qui touchent à la société et que nous venons de relater, on rencontre, dans la série des délits non infamants, une certaine classe d'individus au manque de jugement, non pervertis par le vice, dont l'existence a toujours été honnête et qui, par suite d'embarras momentanés, sous l'empire de nécessités absolues, se sont laissés entraîner à commettre un abus de confiance en disposant de choses qui leur avaient été remises, cas le plus fréquent, dans l'espèce. Ah! c'est là que ces infortunés ont à soutenir une lutte suprême avec leur conscience; ils sont bien dignes de pitié et de compassion. Nous en avons vu quelques-uns que nous avons pu, en les aidant et les secourant à temps, préserver de la flétrissure d'une condamnation, et c'est réellement pour ceux-là que l'on ne peut s'empêcher d'invoquer le pardon et les circonstances les plus atténuantes,

car pour ces hommes, sortis un moment de la voie naturelle du devoir, la prison et le stigmate d'une condamnation doivent être un sujet de crainte et d'effroi.

En effet, quelle terrible impression pour celui chez lequel il y a encore un sentiment d'honneur et qui, dans un moment d'oubli et de besoin, s'est laissé entraîner à commettre une action semblable (le premier pas quelquefois d'un délit d'escroquerie) et qui se voit incarcéré.

D'ailleurs, la prison est souvent une école de démoralisation, et pour un être qui n'est pas dépravé et qui y entre pour la première fois, c'est l'exposer à se corrompre entièrement que de le mettre en contact avec des criminels parfois endurcis.

Autant il faut être sévère pour le récidiviste, autant il est bon d'être clément pour un premier délit peu important, qui souvent serait le dernier si on ne le faisait pas expier par la condamnation et la prison.

D'après le pasteur Robin, de Paris, « le prisonnier « enfermé pour un délit de peu de gravité, s'il lui reste « un peu d'honneur et de délicatesse, doit sortir de prison profondément aigri, démoralisé et honteux. Celui « qui passe la première nuit en prison sans en éprouver « une sorte de terreur, de douleur, de honte, doit avoir « le cœur bien dépravé, bien endurci. Le premier jour, « la première heure, peut décider si l'emprisonnement « le détournera de la carrière du crime ou l'y engagera d'une manière irrévocable. »

A Genève, grâce à la sollicitude éclairée de nos autorités gouvernementales, nous sommes dotés depuis

plus d'un an d'une loi sur la peine conditionnelle qui permet, au moins pour des cas de ce genre où il ne s'agit que d'un premier délit, de libérer provisoirement l'accusé pour un délai fixé, en attendant de voir et d'apprécier si, pendant l'intervalle, sa conduite autorise la libération complète et définitive.

Un ancien magistrat au sens pratique, qui s'intéressait au sort des prisonniers, nous disait dans le commencement de nos fonctions de directeur de police que pour aider à convertir un détenu, il fallait d'abord se l'attacher et le considérer plutôt comme un semblable que comme un coupable : il avait raison, et nous avons été à même de nous en bien trouver dans les cas de relèvement dont nous nous sommes occupé.

Un célèbre écrivain a écrit à l'occasion de la cause de la criminalité : « C'est pure déclamation de dire « qu'il faut traiter le criminel comme un malade. Mais « ce n'est pas déclamation de dire qu'il doit être traité « comme un semblable, car rien ne doit rejeter un « être humain en dehors de la grande fraternité « humaine. » (d'Haussonville.)

On ne se met pas assez à la place de ces malheureux qui, dès l'origine, ont pu être privés du nécessaire, sans appui, sans soutien et sans direction. Si l'on recherchait toujours la cause de ces plaies morales, combien ne trouverait-on pas de ces êtres intelligents ou non qui, s'ils avaient été placés dans un milieu favorable et préservés de mauvais contacts, auraient été des hommes honnêtes et laborieux !

Dans une réunion pour la réforme pénitentiaire

suisse où je me trouvais, il y a quelques années, un des premiers magistrats de la Confédération suisse, le regretté Ruchonnet, qui y assistait comme délégué, adressa à l'assemblée une allocution remarquable ; parlant des prisonniers, de leur condition et de leur avenir, il dit : « Si nous avons été dans le milieu ou « dans l'entourage vicieux de ces infortunés, de ces « victimes d'un funeste exemple, privés de tout ce « qui peut produire le bien, nous aurions peut-être « succombé comme eux. » Ces paroles sont toujours restées gravées dans mon esprit.

On doit être heureux de l'expression de ces sentiments généreux et humanitaires en faveur des malheureux coupables, chez l'éminent magistrat que la Suisse a perdu !

Ajoutons ce quatrain cité par le professeur Lacasagne au Congrès d'anthropologie criminelle tenu au mois d'août 1889, à Paris :

On voit dans les salons des gens fort honorables  
 Qui seraient en prison étant nés misérables,  
 Et, par un sort inverse, on en voit en prison  
 Qui, nés riches, feraient honneur à leur maison.

On peut aller encore plus loin : on est appelé à rencontrer dans le monde des gens réputés honnêtes auxquels rien n'a manqué dans leur existence et qui, par certains méfaits demeurés inconnus, mériteraient la prison. En revanche, il y a des prisonniers subissant leur peine qui, s'ils eussent été dans les mêmes conditions d'existence, seraient restés honnêtes.

. . . . .

De ce qui précède et comme la pratique l'a démontré, on doit se ranger à l'évidence que, s'il y a parfois des dégradations irrémédiables que le relèvement ne peut atteindre, il en est d'autres qui doivent attirer l'attention et la sollicitude de ceux qui s'intéressent au sort des détenus et à son amélioration. N'est-ce pas, d'ailleurs, le principe de la loi divine de songer à ces malheureux qui expient leur peine dans une étroite cellule où l'air et le soleil manquent, livrés à eux-mêmes, sans autres relations que celles du directeur, des employés et du chapelain dont le ministère doux et chrétien apporte un baume salutaire sur ces blessures morales ignorées de la société?

Pour ces infortunés parias, dont quelques-uns restent incarcérés une partie de leur existence, il est difficile de se rendre compte à quel point leur châtiement est lourd. — On ne réfléchit pas assez sur tout ce que doit coûter la privation de la liberté. Je me souviens qu'il y a bien des années, j'accompagnai à l'Evêché avec quelques amis un père de famille lequel, dans un moment de besoin, s'était servi d'une somme appartenant à autrui avec l'intention de la rendre ensuite; au moment d'être enfermé et en prenant congé de ceux qui avaient pu l'accompagner jusqu'au seuil de sa cellule, ce malheureux éclata en sanglots et supplia presque à genoux que l'on ne refermât pas les verroux sur lui, en promettant de ne pas chercher à sortir; il voulait la porte ouverte!

Lorsque le prisonnier va être séparé des siens, d'une femme, d'enfants chéris, d'une tendre mère laissés dans l'inconnu du besoin, cette réclusion entre

quatre murs qui l'enserrent est terrifiante, surtout pour celui qui est condamné pour plusieurs années.

En les voyant, ces malheureux aux figures émaciées, au teint pâle où la carnation a complètement disparu (car le grand air, l'exercice et surtout le soleil leur font défaut), les yeux enfoncés et presque hagards, on peut comprendre ce qu'il y a chez eux de souffrances et de douleurs morales.

Mais, grâce à Dieu, il y a des hommes, des sociétés de paix et d'amour sur lesquels le prisonnier peut compter pour le moment de sa sortie de prison, ce sont les délégués de la Société de Patronage qui viennent lui apporter quelques rayons d'espérance en lui parlant de la vie nouvelle qui peut s'ouvrir pour lui à sa libération.

Encourageons cette œuvre de miséricorde entreprise par ces hommes dévoués, qui s'occupent du sort des prisonniers en les aidant à retrouver leur place dans la société (1).

---

Nous venons de démontrer les dangers de deux fléaux: la littérature immorale, qui exerce une influence des plus délétères sur les jeunes imaginations surtout, et la criminalité, qui est la dernière étape du

(1) Nous tenons à rappeler ici, en terminant, l'excellente brochure de M. le prof. Bernhard Riggerbach, chapelain du pénitencier de Bâle, publiée il y a quatre ans sous le titre: *Société, famille et criminalité*, et qui a rencontré l'accueil le plus sympathique surtout chez les personnes qui s'occupent de relèvement moral. — Cet opuscule fournit des faits et des exemples frappants que l'expérience de l'auteur lui a permis de relever dans l'exercice de son ministère.

vice et dont les effets sont encore plus redoutables. Nous nous sommes efforcé de décrire le mal dans toute sa laideur, mais aussi dans toute sa vérité, afin d'aider à nous préserver des effets du mauvais exemple et de la contagion qui en est la suite; et, tout en rappelant que nous sommes venu exclusivement pour plaider la cause de la moralité et de l'humanité, nous souhaitons de tout cœur que les enseignements exposés ici puissent porter des fruits salutaires.



Au moment du tirage de cet opuscule, nous avons reçu une brochure reproduisant les **dernières pensées** d'un jeune condamné à mort qui ont été publiées conformément à sa volonté. (1) B., âgé de 21 ans, adonné au jeu et au libertinage, avait tué, pour la voler, une femme de mauvaise vie. Condamné à mort le 29 novembre 1893 par les assises du Rhône, il a été exécuté le 29 janvier 1894. Ce jeune malheureux, a eu le temps, pendant ces 60 jours de réclusion, de réfléchir sur son passé honteux et sur les premiers pas qui l'ont conduit si prématurément au crime. Atteint par le remords, il a retracé, dans *ce mémoire* qu'il a *destiné à la jeunesse surtout*, sa vie de débauche dont il a « demandé pardon à Dieu et aux hommes. » Il confesse que ses désordres sont dus à la fréquentation de femmes de mœurs corrompues et au contact de camarades avilis qui l'ont poussé à l'assassinat.

Ces pages sont empreintes d'une vérité navrante et démontrent une fois de plus les conséquences fatales qui peuvent résulter des habitudes vicieuses.

J. C.

(1) *Mémoires complets et in extenso de Busseuil*, exécuté le 20 janvier 1894, publiés conformément à sa volonté pour servir d'exemple à la jeunesse. Prix : 15 cent. (Imprimerie Delaroche et C<sup>e</sup>, 10, place de la Charité, Lyon).